

CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Académie de Caen - Session 2014

Catégorie COLLEGE

SUJET : « La libération du territoire et le retour à la République »

LISTE DES DOCUMENTS

Document 1 : Extraits du programme d'action du Conseil National de la Résistance, 15 mars 1944.

Document 2 : Photographie et extrait du discours du Général de Gaulle prononcé à BAYEUX le 14 juin 1944.

in Michel BOIVIN, « Les nouvelles autorités politiques en Basse-Normandie (juin, juillet, août 1944) », *Les populations civiles face au débarquement et à la bataille de Normandie*, actes du colloque international, 25-27 mars 2004, Caen. CRHQ-CNRS-Université de Caen, le Mémorial de Caen, 2005, p.117.

Document 3 : Le général LECLERC, commandant la 2^{ème} Division Blindée, débarque en Normandie sur la plage d'Utah Beach le 1^{er} août 1944.

Document 4 : Carte des étapes de la Libération du territoire.

Document 5 : Affiche de l'Union des Femmes Françaises pour les élections municipales de 1945.

CONSIGNES POUR LE DEVOIR

PREMIERE PARTIE : QUESTIONS SUR LES DOCUMENTS

Document 1

- 1) Dans quelle situation la France se trouve-t-elle lorsque le CNR élabore son programme ?
- 2) Relevez dans le texte trois grandes valeurs indissociables de la démocratie.
- 3) Quel type de démocratie souhaite le CNR ?

Document 2

- 4) Identifiez les différents acteurs ayant contribué à la Libération du territoire national et précisez leurs fonctions.

DEUXIEME PARTIE : RÉDACTION D'UN DÉVELOPPEMENT CONSTRUIT

En vous appuyant sur les documents et vos connaissances, rédigez un développement construit dans lequel vous montrerez :

- la préparation de la Libération ;
- les étapes géographiques et chronologiques de cette Libération ;
- les conditions et les moyens du retour à la République ainsi que les valeurs sur lesquelles s'appuient les futures institutions.

Document 1 : Extraits du programme d'action du Conseil National de la Résistance, 15 mars 1944.

Les représentants des organisations de résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du CNR expriment leur angoisse devant la destruction physique de la nation que l'opresseur hitlérien poursuit avec l'aide des hommes de Vichy, par le pillage [...] par la famine organisée, [...] par la déportation d'ouvriers [...], par l'emprisonnement de 300.000 Français et par l'exécution des patriotes les plus valeureux [...]. Ils proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la libération :

1. Afin d'établir le gouvernement provisoire de la République formé par le général de Gaulle pour défendre l'indépendance politique et économique de la nation, rétablir la France dans sa puissance [...].
2. Afin de veiller au châtement des traîtres et à l'éviction dans le domaine de l'administration et de la vie professionnelle de tous ceux qui [...] se seront associés activement à la politique des gouvernements de collaboration. [...].
4. Afin d'assurer :
 - l'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel ;
 - la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression ;
 - la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent et des influences étrangères ;
 - la liberté d'association, de réunion et de manifestation ;
 - le respect de la personne humaine ;
 - l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi.
5. Afin de promouvoir les réformes indispensables :
 - le retour à la nation des grands moyens de production [...].
 - un plan complet de sécurité sociale.
 - une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours.

Document 2 : Photographie et extrait du discours du Général de Gaulle prononcé à BAYEUX le 14 juin 1944.

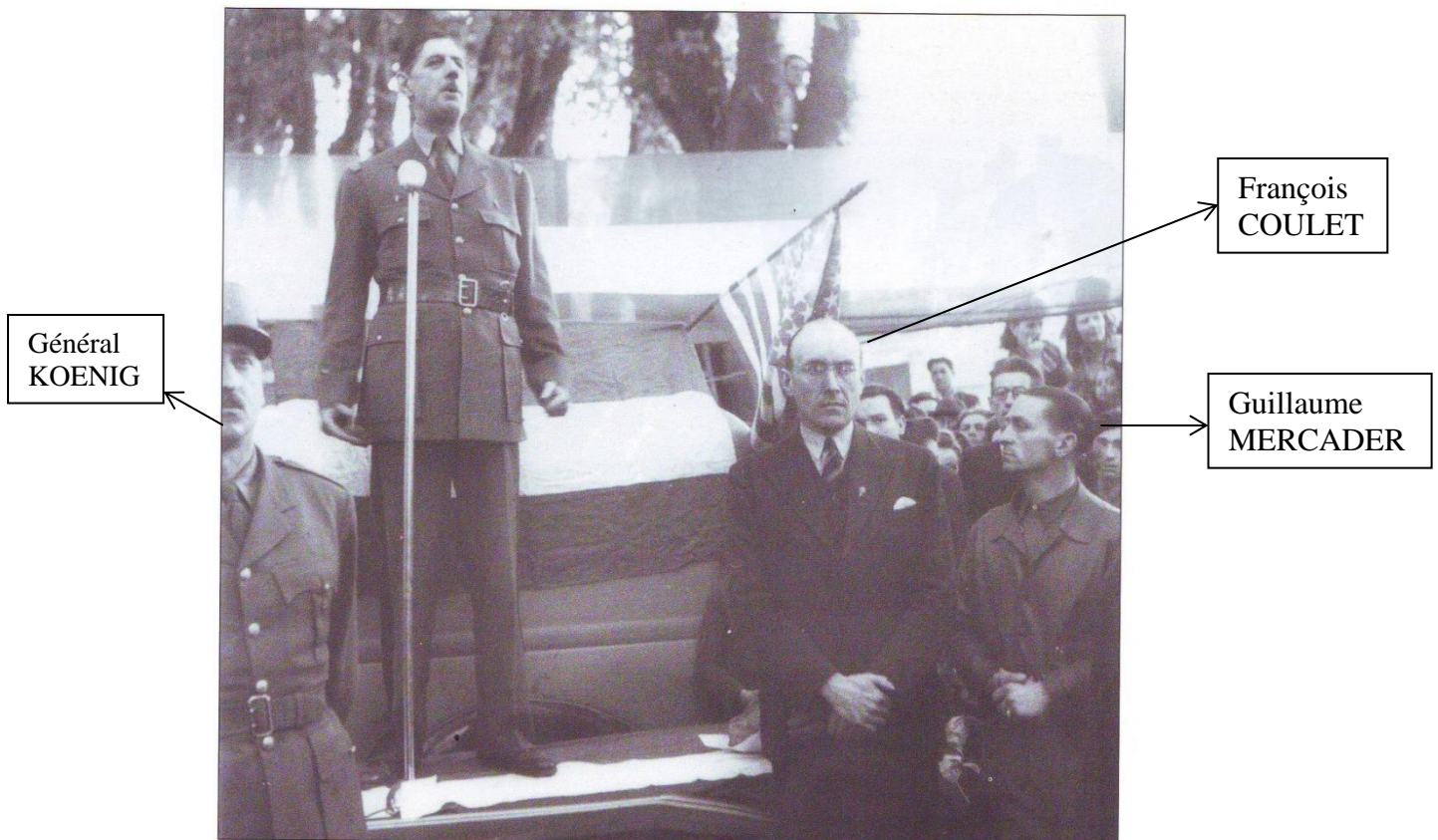
in Michel BOIVIN, « Les nouvelles autorités politiques en Basse-Normandie (juin, juillet, août 1944) », *Les populations civiles face au débarquement et à la bataille de Normandie*, actes du colloque international, 25-27 mars 2004, Caen. CRHQ-CNRS-Université de Caen, le Mémorial de Caen, 2005, p.117.

Extrait du discours prononcé par le général de Gaulle à Bayeux le 14 juin 1944.

Nous continuerons à faire la guerre avec nos forces de terre, de mer et de l'air comme nous le faisons aujourd'hui en Italie, où nos soldats se sont couverts de gloire, comme ils le feront demain en France métropolitaine. Notre empire, entièrement rassemblé autour de nous, fournit une aide énorme. Nous combattons pour la France avec passion, mais aussi avec raison.

Vous qui avez été sous la botte de l'ennemi et avez fait partie des groupes de Résistance, vous savez ce qu'est cette guerre. C'est une guerre particulièrement dure, cette guerre clandestine, cette guerre sans armes parce que nous n'en avons pas.

Je vous promets que nous continuerons la guerre jusqu'à ce que la souveraineté de chaque pouce de territoire français soit rétablie. Personne ne nous empêchera de la faire !



De Gaulle s'adressant à la population de BAYEUX, le 14 juin 1944, sur une estrade improvisée.

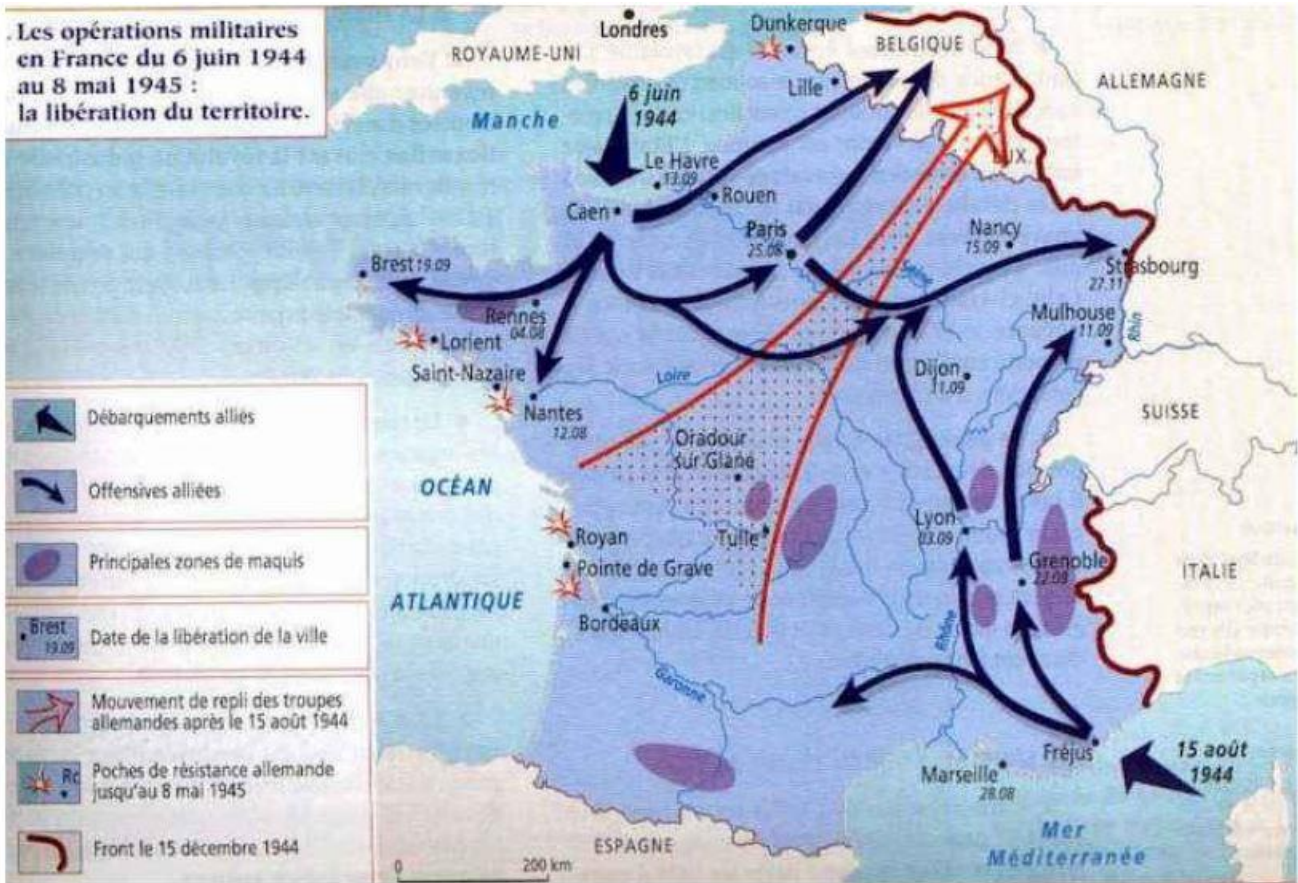
Au premier plan, devant le Général de Gaulle, et de gauche à droite, le Général Koenig, commandant en chef des Forces Françaises de l'Intérieur, François Coulet, commissaire de la République et Guillaume Mercader, résistant de Bayeux (Photo IWM/Mémorial de Caen).

Document 3 : Le général LECLERC, commandant la 2^{ème} Division Blindée, débarque en Normandie sur la plage d'Utah Beach le 1^{er} août 1944.

Formée à partir de la « colonne Leclerc » (prise de l'oasis de Koufra en mars 1941), la 2^{ème} DB combat d'abord en Afrique du Nord. Ses effectifs proviennent des Forces Françaises Libres et de l'armée d'Afrique. En 1944, elle participe notamment à la bataille de Normandie, à la libération de Paris et Strasbourg.



Document 4 : Les étapes de la Libération.



Document 5 : Affiche de l'Union des Femmes Françaises pour les élections municipales de 1945.

Par l'ordonnance du 21 avril 1944, les Françaises deviennent électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.

